

Moins de plaintes au CDJ, mais plus d'avis rendus

Journalisme Le Conseil de déontologie journalistique a reçu 116 plaintes en 2017.

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a tenu hier matin une conférence de presse pour présenter son bilan pour l'année 2017, après une année 2016 record.

Premier constat: le nombre de plaintes enregistrées l'an passé (116) a baissé par rapport à 2016 (129). *"On est en deçà de l'année précédente mais la tendance est à la croissance. Avant 2016, on était à 80-90 plaintes en moyenne par an"*, tient à préciser Muriel Hanot, secrétaire générale du CDJ.

Moins de dossiers

En baisse, aussi, le nombre de dossiers ouverts par l'organe d'autorégulation (58 en 2017 contre 76 en 2016). Une tendance qui tient surtout à la recevabilité de ces plaintes (46,5% sont jugées recevables). *"Habituellement, un tiers des plaintes étaient jugées irrecevables dans le passé, elles atteignent désormais près de 50%"*, confirme Muriel Hanot. La plupart des demandes sont laissées sans suite en raison d'une absence d'enjeu déontologique. L'organe d'autorégulation peut également proposer une médiation. Quatre personnes plaignantes ont privilégié d'entrée cette solution.

Directement concernés

Concernant les plaintes qui ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier par le CDJ, la plupart du temps elles émanent d'une personne directement concernée par l'article ou la séquence mise en cause (40 sur les 58). Précision importante: les plaintes transmises par le Conseil supérieur de l'audio-visuel (CSA) reviennent à la hausse

depuis deux ans.

Les médias ciblés par les 58 plaintes recevables étaient principalement les sites web d'information (28%), les quotidiens (22%) et les séquences TV (21%). La radio fait quant à elle une "percée" (5%), notamment en raison de la polémique qui avait touché l'émission "C'est vous qui le dites".

180 manquements à la déontologie

Les dossiers ouverts ont réussi à mettre en lumière 180 manquements à la déontologie (contre 249 l'an passé). Les normes déontologiques évoquées dans les plaintes restent toujours principalement la "recherche et le respect de la vérité" (20,56%).

A noter, la hausse des plaintes pour absence de droits de réplique (publier une accusation sans contacter la per-

sonne concernée), atteinte aux droits des personnes ou à la vie privée.

En baisse, par contre, les dossiers instruits pour "stigmatisation, stéréotypes, racisme".

"On est en deçà de l'année précédente, mais la tendance est à la croissance."

Muriel Hanot

Secrétaire générale du Conseil de déontologie journalistique.

Record du nombre d'avis

Le CDJ a finalement rendu 48 avis sur plainte en 2017, soit plus qu'en 2016 (39), notamment en raison des dossiers qu'il restait à boucler de l'an passé. Un record depuis sa création. Parmi ces avis, 40% ont été jugés comme fondés (19).

Sur les 58 dossiers ouverts en 2017, 13 ont finalement débouché sur une médiation. Enfin, les demandes d'information adressées au CDJ par des particuliers ou des journalistes sont également en hausse (107 contre 73 en 2016).

Une activité qui ne devrait pas se calmer car le CDJ s'attend à deux prochaines années chargées, notamment en raison des scrutins programmés. Les élections communales et provinciales en 2018, les élections européennes, régionales et fédérales en 2019.

J.Besn.

